



BLANC - PUR - NEUTRE

PETITE CORRESPONDANCE

Severe, mais juste. — Vous appartenez au second contingent. Sans doute, vous êtes né pendant la première guerre mondiale, et le fait que vous ne divisez pas l'Asie dans deux parties égales, il suffit au premier contingent les jeunes gens dont l'université de naissance se place avant le 1er juillet 1914, soit au moins jusqu'à la fin du mois de juillet. C'est une question délicate, car vous laissez au nouveau propriétaire qui vous achète la maison sans que vous ayez à payer un loyer. D'autre part, vous dites n'avoir jamais prorogé. C'est un argument que nous devons prendre en compte, mais le prorogation qui serait au moins de deux ans, prorogation que vous devez demander par huissier. Nous nous consacrons au préalable de consulter un homme de droit, mais si vous avez une question, nous devons dire si vous êtes encore minoré à l'heure actuelle, cas que vous devrez vous adresser à votre huissier. Votre question est trop vague pour que nous puissions vous donner une réponse définitive. — Le 1er janvier 1927. — Nous confirmons la question de location avec le louage de services. Le solution à apporter dans ces deux cas est assez évidente. D'une part, en qualité de garant, l'héritier devra faire une déclaration que la maison sera conservée à son usage. Qu'il signe cette situation à son chef de

avis, revendiquer la prorogation, puisque le locataire n'est que le gérant d'un contrat de service. Votre question est très importante, mais je ne saurais pas répondre à ce sujet. — L'Asie, 1927. — Pour requérir son inscription au registre du commerce qui se trouve, non pas à la Chambre, mais au Tribunal de Commerce. Mais vous nous donnez pas de renseignement sur ce que vous avez fait pour nous. Nous devons considérer comme une constatation que si l'on considère qu'il doit être assujetti à cette formalité.

— L.L. Buvard. — Comment vous-vous que nous pouvons nous permettre l'opportunité de faire l'acte d'un jugement de l'Asie? C'est à dire que l'il s'agit d'un succès ou que vous avez eu un avocat qui, certainement, a dû vous donner son avis. — A.M.A. — Certainement pas. Mais il n'y a de raison pour que l'acte d'un jugement de l'Asie ne soit pas fait au 1er janvier 1928. Cependant, on attend le vote d'une loi qui statuera sur ce cas. Par mesure de précaution, vous pourrez envoyer au propriétaire une copie de l'acte d'un jugement de l'Asie, mais sans réserves de vos droits pour les prorogations qui pourraient être accordées par de nouvelles lois. Vous diriez également que vous vous êtes rapportés à cette loi pour faire l'acte d'un jugement de l'Asie. — L.L. Buvard. — Oui, mais je ne sais pas où trouver la copie de la loi. — Mme G. — Je vous conseille de consulter un homme de droit, mais si vous avez une question, nous devons dire si vous êtes encore minoré à l'heure actuelle, cas que vous devriez vous adresser à votre huissier. Votre question est trop vague pour que nous puissions vous donner une réponse définitive. — Le 1er janvier 1927. — Nous confirmons la question de location avec le louage de services. La solution à apporter dans ces deux cas est assez évidente. D'une part, en qualité de garant, l'héritier devra faire une déclaration que la maison sera conservée à son usage. Qu'il signe cette situation à son chef de

FEUILLETON du « JOURNAL de ROUBAIX »
du 30 novembre 1925 N° 64.

LE BOSSU OU LE PETIT PARISIEN PAR PAUL FEVAL

— Abondance de bien ne nuit pas, décida Passepoil; je n'ai jamais été en chaise.
— Tel n'est pas plus.
— Nous ferons porter à tour de rôle pour revenir à l'hôtel.
— Régé. Très heureusement : « Vous nous introduirez dans la maison. »
— Nous y sommes.
— Dans la maison, il y a une jeune fille...
— Tiens, mon noble ami, si c'est frère Passepoil, regarde, me voilà tout tremblant.
— Et tout blème. Qu'est-ce donc ?
— Rien que pour entendre parler de ce sexe auquel je dis tous mes malheurs...
— Cocardasse lui tira le bout de l'oreille.
— As-tu fait, mon bon ! entre amis, tu sois des regards. Chacun a ses petites fâcheuses ; mais, si tu me romps encore les oreilles avec tes passions, sandouf ! je te les coupe !
Passepoil ne releva point la faute de grammaire, et comprit bien qu'il s'agissait de ses oreilles. Il y tenait, bien qu'il les eût longues et rouges.

— Tu n'as pas voulu que je m'assure si la jeune fille était là-dit.

— Lui regarda, il y est, répliqua Cocardasse ; écoute, pâté !

Un joyeux éclat de rire se fit entendre dans la pièce voisine. Frère Passepoil mit la main sur son cœur.

— Vous prendrez la jeune fille, poursuivit Cocardasse récitant sa leçon, ou plutôt vos prières poliment de monter dans la litrière, que vous feriez conduire au pavillon...»

— Et vous n'apprivoierez la violence, ajointa Passepoil, que s'il n'y a pas moyen de faire autrement, n'est-ce pas ?

— C'est cela ! Et je dis que cinquante pistolets font un bon prix pour une pareille besogne !

— Ce Gonzague est-il assez heureux ? soupira tendrement Passepoil.

Cocardasse toucha la gâche de sa rapière. Passepoil lui prit la main.

— Mon noble ami, dit-il, tu n'as tout de suite, c'est la seule manière d'éclairer le feu qui me devore. Voilà mon sein, perçole du coup mortel.

Le Guseon regarda un instant d'un air de compassion profonde.

— Pépé ! dit-il, ce que c'est de nous !

Voici une bague qu'elle n'emploiera pas une seule de ses cinquante pistolets à jouer ou à boire !

Le bruit redoubla dans la chambre voisine. Cocardasse et Passepoil tressaillirent, parce qu'une petite voix grêle et stridente prononça tout bas derrière eux :

— Il est temps !

Il se retournèrent vivement. Le bossu de l'hôtel de Gonzague était debout auprès de la

table, et défaillait tranquillement leurs paupières.

— Oh ! me ! dit Cocardasse, par où a-t-il passé cul-œil !

Passepoil s'était prudemment reculé.

Le bossu tendit une veste de livrée à Passepoil, une autre à Cocardasse.

Et vite ! commanda-t-il sans lever la voix.

Il hésitait. Le Guseon surtout ne pouvait se faire à l'idée d'endorser cet habit de laquais.

— Trou de l'air ! s'écria-t-il, de quoi tomber-tu, toi ?

— Chut ! siffla le bossu, dépecher.

On entendit à travers la porte la voix de don Cruz qui disait :

— C'est parfait ! Il ne manque plus que la litière.

— Dépêchez ! répétit impérieusement le bossu.

En même temps, il éteignit la lampe.

La porte de la chambre d'Aurore s'ouvrit, jetant dans la salle basse une lueur vague.

Cocardasse et Passepoil se retirèrent derrière l'escalier pour faire rapidement leur toilette. Le bossu avait entr'ouvert une des portes donnant sur la rue du Chantre. Un léger coup de fistif retentit dans la nuit.

Une des litières s'embrasa. Les deux caméristes traversaient en ce moment la chambre à l'étage. Le bossu leur ouvrit la porte.

— Etes-vous près ? demanda-t-il tout bas.

— Nous sommes près, répondirent Cocardasse et Passepoil.

— A votre besoing !

Dona Cruz sortait de la chambre d'Aurore en disant :

— Il vient ! il vient ! criai-ou de toutes parts.

Et la colique de s'agiter follement.

— Mademoiselle, dit Cocardasse en désignant un profond saut qui fut perdu, faut de quinquet, permettez-moi de vous offrir la main.

Dona Cruz était à l'autre bout de la chambre. Là, elle rencontra deux autres mains moins poignantes, mais plus callueses, qui étaient la propriété de frère Amab et Passepoil. Cette fois, elle réussit à pousser un grand cri.

— Le voici ! le voici ! disait la foule.

Le cri de la pauvre dona Cruz fut perdu, comme le salut de Cocardasse. Elé échappa,

à cette seconde étreinte, mais Cocardasse la serrait de près. Passepoil et lui s'arrangèrent pour lui fermer toute autre issue que la porte.

Dans une complète obscurité, Dona Cruz n'avait pas peur des hommes, c'était vers les démons qu'elle tournait ses yeux. On venait d'ouvrir le diable en riant : dona Cruz croyaient déjà sentir ses coups dans les tétons. Comme elle se relevant, elle vit l'entrée d'Aurore. Comme elle se relevant, elle rencontra deux mains sales et velues qui saisirent les siennes. Ces mains appartenait à Cocardasse junior. Dona Cruz essaya de se dégager, mais Cocardasse la saisit fermement par l'épaule, étranglea, et voit au passage Aurore, qui se tournait, et se retourna devant son miroir, car la partie le faisait échapper. Aurore ne l'entendit point, écouta qu'elle était par les murailles de la foule massée sous ses fenêtres. On venait d'amasser que le carrosse de M. Law, qui venait de l'hôtel d'Angoulême, était à la hauteur de la croix du Trahoir.

— La croix ! s'écria-t-il, de l'autre bout de la ville.

Le portail de la chapelle d'Aurore s'ouvrit, jetant dans la salle basse une lueur vague.

Cocardasse et Passepoil se retirèrent derrière l'escalier pour faire rapidement leur toilette.

— Etes-vous près ? demanda-t-il tout bas.

— Nous sommes près, répondirent Cocardasse et Passepoil.

— A votre besoing !

Dona Cruz sortait de la chambre d'Aurore en disant :

— Il a la verbe haut, ce petit mal-bâti !

— Maintenant qu'on ne le voit pas, ajouta Passepoil, sa voix me fait un drôle d'effet.

On dirait que je l'ai entendu quelque part autrefois.

Un bruit sec et répété annonça que le bossu battait le briquet. La lampe se ralluma.

— On va-nous donc encore à faire, s'il vous plaît, maître Esope ? demanda le Gaseon. Tel c'est ainsi qu'on vous nomme, je crois !

Esope, Jules et d'autres nomz encore, repartit le petit homme. Attention, ce que je vais vous ordonner !

Sous le Seigneur. Passepoil ! Ordonnez !

Tetebo ! s'écria Cocardasse, en honneur !

— Tetebo ! s'écria Cocardasse, en honneur !

— Nous attendons les ordres de Son Excellence !

— Et bien vous faites ! prononça séchement le bossu.

Nos deux estahers échangèrent un regard.

Passepoil perdit son air de macaron et murmura :

— Cette voix-là, bien sûr que je l'ai entendue !

Le bossu mit derrière l'escalier deux de ces lanternes à manche qu'on portait au-devant des chaises, la nuit. Il les alluma.

— Prenez ceci, dit-il.

— Eh donc ! fit Cocardasse avec mauvaise humeur, crovez-vous que nous pourrons ratrapper la chaise ?

— Elle est loin, si elle court toujours ! ajouta Passepoil.

PLUS DE HERNIES!!!

Hernie

plus

de

her

ni

de